

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication 360 Albert St./ 360, rue Albert 12th Floor / 12ième étage Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet			
DDR Consult. / mobilisation public			
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
EN578-181138/A		2017-09-01	
Client Reference No N° de référence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG	
EN578-18-1138		PW-\$\$0	CY-016-73364
File No N° de dossier CC	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME		
cy016.EN578-181138			
Solicitation Closes - L'	invitation pre	end fi	n Time Zone
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire
3.5 3.			Eastern Daylight Saving
on - le 2017-10-17			Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur
Svazas, Kate			cy016
Telephone No N° de téléphone		FAX	No N° de FAX
(613) 998-0440 ()		()	-
Destination - of Goods, Services, a Destination - des biens, services et		•	
DEPARTMENT OF PUBLIC WOF	RKS AND GOVER	NMENT	Γ SERVICES CANADA
PORTAGE III 6B1			
11 LAURIER ST			
Gatineau			
Quebec K1A0S5			
Quebec			
Quebec K1A0S5			
Quebec K1A0S5			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N°de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)			
Signature	Date			



Service pour activités de mobilisation auprès du public : Demande de renseignements (DDR)

1. Contexte et objet de la demande de renseignements (DDR)

L'objet de cette DDR est d'inviter les parties intéressées à partager des renseignements avec le Canada, lesquels contribueront au processus d'approvisionnement à venir relativement au renouvellement de l'offre à commandes pour des activités de consultation et de mobilisation auprès des intervenants et des citoyens.

L'actuelle <u>offre à commandes pour des activités de consultation et de mobilisation auprès des intervenants et des citoyens</u> est utilisée depuis 2014. Le Canada examine actuellement sa stratégie d'approvisionnement future pour des services semblables. Afin d'améliorer continuellement l'accès aux services de mobilisation du public, le Canada songe à établir les objectifs suivants :

- établir un processus efficace pour retenir les services de fournisseurs préqualifiés qui se spécialisent dans la mobilisation du public;
- réagir aux tendances et aux innovations en matière de mobilisation du public, en personne et de façon numérique, en permettant aux fonctionnaires d'accéder à une expertise, à des méthodologies et à des outils éprouvés et nouveaux, tout en appuyant l'apprentissage et le perfectionnement des compétences;
- soutenir la mise en place de processus régionaux appropriés sur le plan des besoins et de la culture.

Le Canada aimerait connaître l'opinion de ceux et celles qui travaillent dans le domaine de la mobilisation du public, et solliciter des commentaires au sujet des questions posées à la **section 9** de la présente DDR.

Aux fins de la présente DDR, « mobilisation du public » renvoie de manière générale à une variété d'interactions prévues, bilatérales ou multidirectionnelles entre des personnes, des organisations ou des groupes et le Canada visant à éclairer la prise de décisions. Cette expression ne comprend pas la recherche sur l'opinion publique telle que définie dans la <u>Directive sur la gestion des communications</u>.

Aux fins de la présente DDR, « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

2. Nature de la DDR

La présente ne constitue pas un appel d'offres. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits dans la demande de renseignements ne doivent pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. La présente DDR ne donnera pas lieu à l'établissement d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde à cette DDR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'acquisition ultérieur. En outre, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Cette DDR vise seulement à obtenir les observations de l'industrie sur les points qui y sont abordés.

3. Contenu de la DDR

La présente DDR contient des questions précises à l'intention de l'industrie – voir section 9.

4. Nature et format des réponses demandées

On demande aux répondants de répondre aux questions posées à la section 9. Les répondants sont priés d'expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions. Les répondants peuvent répondre au nombre de questions qu'ils souhaitent.

5. Coûts liés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DDR.

6. Traitement des réponses

- a) Utilisation des réponses: Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser afin d'élaborer des stratégies d'approvisionnement ou des documents connexes en vue d'une nouvelle demande d'offre à commandes ou de modifier les stratégies et documents existants. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR et peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après cette date.
- b) Équipe d'examen: Une équipe d'examen composée de représentants du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou d'utiliser des ressources du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour l'examen des réponses. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.
- c) Confidentialité: Les répondants devraient indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la <u>Loi sur</u> <u>l'accès à l'information</u> et à la <u>Loi sur la protection des renseignements personnels</u>.

d) Suivi : Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui poser des questions supplémentaires ou obtenir des précisions à l'égard de tout aspect d'une réponse. Selon les réponses reçues, le Canada pourrait également organiser une session d'information avec l'industrie – un événement qui s'adressera uniquement aux personnes et aux organisations qui auront répondu à la présente DDR

7. Demandes de renseignements

Puisqu'il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit à toutes les demandes de renseignements ni ne distribuera forcément les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions relatives à la présente DDR peuvent les faire parvenir à la personne suivante :

Autorité contractante : Kate Svazas

Courriel: TPSGC.DACConsultationProjet-CPDConsultationProject.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Téléphone: 613-998-0440

8. Dépôt des réponses

- a) Date et lieu du dépôt des réponses : Les fournisseurs qui souhaitent répondre à la DDR devraient faire parvenir leur réponse au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DDR.
- b) Responsabilité concernant le dépôt des réponses : La responsabilité de faire parvenir les réponses à la bonne adresse et dans les délais prévus incombe entièrement au répondant.
- c) Identification de la réponse : Chaque répondant veillera à ce que son nom, son adresse de réexpédition, le numéro de la demande d'information et la date de clôture soient clairement indiqués dans la réponse.

9. Questions à l'intention de l'industrie

Nous sommes conscients du fait que les organisations œuvrant dans le domaine de la mobilisation du public n'offrent pas toutes des services liés à tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre d'activités de mobilisation du public et de l'établissement de rapports connexes, et ce que certaines organisations offrent des services plus spécialisés. Veuillez fournir de l'information sur les services pertinents que vous offrez à l'heure actuelle. Cette information aidera le Canada à mieux orienter ses stratégies d'approvisionnement en matière de mobilisation du public. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions. Prière de structurer votre document pour qu'il soit facile de voir les questions auxquelles vous répondez.

9.1 Répondriez-vous à une demande d'offre à commandes qui comprend divers services liés à la mobilisation du public?

- 9.2 L'actuelle offre à commandes pour des activités de consultation et de mobilisation auprès des intervenants et des citoyens ne s'applique pas aux consultations dans les zones visées par les accords sur les revendications territoriales globales. Le Canada est déterminé à faire avancer le processus de réconciliation avec les Autochtones grâce à une nouvelle relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et à une relation Inuits-Couronne, lesquelles se fondent sur la reconnaissance des droits, le respect et la collaboration. Existe-t-il des stratégies d'approvisionnement qui pourraient appuyer le Canada à mobiliser les Autochtones?
- **9.3** Parlez-nous de votre expertise ou des services que vous offrez dans le domaine de la mobilisation du public. Posez-vous les questions suivantes :
 - Quels types d'expertise ou de services liés à la mobilisation du public offrez-vous?
 - Quel problème vos méthodes visent-elles à régler? Dans quel contexte vos méthodes proposées fonctionnent-elles le mieux?
 - Comment vous y prenez-vous pour établir des objectifs et des plans, déterminer les bonnes méthodes à employer et/ou mesurer le succès?
- **9.4** Éprouvez-vous des difficultés à vous conformer aux diverses spécifications ou normes exigées par le Canada, notamment les suivantes?
 - a. <u>Norme sur l'accessibilité des sites Web</u>, <u>Norme sur la facilité d'emploi des sites Web</u> et <u>Norme</u> sur l'interopérabilité du Web
 - b. Politique sur les communications et l'image de marque : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=30683
 - c. Directive sur la gestion des communications : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=30682
 - d. Politique sur la sécurité du gouvernement : http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16578
 - e. Norme opérationnelle de sécurité Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI) : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12328
 - f. Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html
 - g. Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27228
 - h. Loi sur les langues officielles: http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
 - i. Politique sur les langues officielles : http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=26160
 - j. Directive sur les langues officielles pour les communications et services : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=26164
 - k. Loi sur la protection des renseignements personnels: http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/
 - I. Politique sur la gestion de l'information : https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/gestion-information-technologie-projets/gestion-information.html

- 9.5 Quelles normes ou pratiques exemplaires de l'industrie en matière de sécurité suivez-vous?
- **9.6** Le service que vous offrez comprend-il des méthodes ou des logiciels qui sont des sources ouvertes, qui peuvent être réutilisés ou qui utilisent des normes ouvertes pouvant être adaptées et améliorées par les autres?
- **9.7** Est-ce que le fait de fixer un montant maximal de 300 000 \$ (à l'exclusion des taxes en vigueur) par commande subséquente à une offre à commandes représente une pratique de l'industrie?
- **9.8** Quels sont les obstacles que vous rencontrez actuellement lorsque vous faites affaire avec le Canada?
- **9.9** Voyez-vous des problèmes dans le fait de mettre des outils d'approvisionnement pour la mobilisation du public à la disposition des gouvernements provinciaux et territoriaux?
- **9.10** Le Canada pourrait aussi organiser une session d'information avec l'industrie un événement qui s'adressera uniquement aux personnes et aux organisations qui auront répondu à la présente DDR. Est-ce que cela vous intéresse?